

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Dollarama Inc.	14 avril 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds de placement immobilier Homburg Canada	9 avril 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Groupe Colabor Inc.	13 avril 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		- Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Artis Real Estate Investment Trust	7 avril 2010	Manitoba
FNB BMO	14 avril 2010	Ontario
FINB BMO sociétés à faible capitalisation		
FINB BMO équipondéré de FPI		
FINB BMO petites pétrolières		
FINB BMO petites gazières		
FINB BMO américain de la santé couvert en dollars canadiens		
FINB BMO banques américaines couvert en dollars canadiens		
FINB BMO obligations fédérales à long terme		
FINB BMO obligations à rendement réel		
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens		
Fonds de revenu du Groupe Data	9 avril 2010	Ontario
IBI Income Fund	14 avril 2010	Ontario
TransGlobe Apartment Real Estate Investment Trust	8 avril 2010	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Caisse centrale Desjardins	14 avril 2010	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia	7 avril 2010	Québec
Artis Real Estate Investment Trust	14 avril 2010	Manitoba
Capital Power Corporation	13 avril 2010	Alberta
Capital Power L.P.	14 avril 2010	Alberta
Crédit John Deere Inc.	13 avril 2010	Ontario
Dividend Growth Split Corp	12 avril 2010	Ontario
FNB Horizons PetaPro	12 avril 2010	Ontario
FNB Horizons BetaPro NYMEX® écart gaz naturel-acheteur/pétrole brut-vendeur		
FNB Horizons BetaPro NYMEX® écart pétrole brut-acheteur/gaz naturel-vendeur		
Fonds communs de placement Meritas	12 avril 2010	Ontario

Fonds du marché monétaire Meritas

Fonds d'obligations canadiennes Meritas

Fonds de portefeuille équilibré Meritas

Fonds équilibré de croissance Meritas.

Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas

Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} Meritas

Fonds d'actions américaines Meritas

Fonds d'actions internationales Meritas

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Stone 2010 Flow-Through Limited Partnership	12 avril 2010	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO Fonds américain spécial d'actions	12 avril 2010	Ontario
BMO Fonds américain spécial d'actions	12 avril 2010	Ontario
Fonds Claymore ETF	8 avril 2010	Ontario
Fonds Claymore Canadian Balanced Income CorePortfolio ^{MC} ETF		
Claymore Conservative CorePortfolio ^{MC} ETF		
Claymore Inverse 10 Yr Government Bond ETF		
Fonds de ressources naturelles Connor, Clark & Lunn Inc.	9 avril 2010	Ontario
Fonds Horizons BetaPro	12 avril 2010	Ontario
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60MC Haussier Plus		
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60MC Baissier Plus		
FNB Horizons BetaPro S&P/TSX Métaux de		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
base mondial ^{MC} FNB Horizons BetaPro S&P/TSX Métaux de base mondial ^{MC} Baissier Plus FNB Horizons BetaPro COMEX® Lingots d'or Haussier Plus FNB Horizons BetaPro COMEX® Lingots d'or Baissier Plus FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut Haussier Plus FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut Baissier Plus FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel Haussier Plus FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P Agro-industrie Amérique du Nord ^{MC} Haussier Plus FNB Horizons BetaPro S&P Agro-industrie Amérique du Nord ^{MC} Baissier Plus FNB Horizons BetaPro S&P/TSX 60 ^{MC} à rendement inverse FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné finance ^{MC} à rendement inverse FNB Horizons BetaPro S&P/TSX plafonné énergie ^{MC} à rendement FNB Horizons BetaPro S&P/TSX aurifère mondial ^{MC} à rendement FNB Horizons BetaPro S&P 500® à rendement inverse FNB Horizons BetaPro NYMEX® Gaz naturel à rendement inverse FNB Horizons BetaPro NYMEX® Pétrole brut à rendement inverse	8 avril 2010	Ontario
Fonds négociés en bourse BMO FNB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens FNB BMO actions chinoises couvertes en dollars canadiens		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB BMO actions indiennes couvertes en dollars canadiens FINB BMO obligations de l'État canadien		
Fonds Placements Franklin Templeton	13 avril 2010	Ontario
Catégorie de société européenne Templeton Catégorie de société japonaise Franklin		
Groupe de Fonds Sentry Select	12 avril 2010	Ontario
Fonds d'infrastructures mondiales Sentry Select Lazard Fonds de revenu à petite capitalisation Sentry Select		
Série d'OPC de répartition PRIMERICA CONCERT ^{MC}	14 avril 2010	Ontario
Fonds de croissance active Primerica Fonds de croissance Primerica Fonds de croissance modérée Primerica Fonds de croissance conservateur Primerica Fonds de revenu Primerica Fonds du marché monétaire canadien Primerica		
TransGlobe Apartment Real Estate Investment Trust	15 avril 2010	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Altalink, L.P.	22 mars 2010	16 mai 2008
Merrill Lynch Canada Finance Company	9 avril 2010	28 septembre 2009
Merrill Lynch Canada Finance Company	9 avril 2010	28 septembre 2009
Merrill Lynch Canada Finance Company	9 avril 2010	28 septembre 2009
Pipelines Enbridge Inc.	31 mars 2010	6 novembre 2008
First Capital Realty Inc.	8 avril 2010	28 juillet 2009
NAL Oil & Gas Trust	7 avril 2010	15 mai 2009
NIF-T ^{MC}	7 avril 2010	16 mars 2010

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Ressources Abitex Inc.

Vu la demande présentée par Ressources Abitex Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 mars 2010 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec de 5 882 353 unités de l'émetteur au prix de 0,17 \$ l'unité, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement proposé.

Fait à Montréal, le 8 avril 2010.

(s) *Benoit Dionne*
Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet Sédar: 1551814

Décision n°: 2010-FS-0433

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
Art Global Inc.	2010-03-25	51 actions de catégorie A, 39 actions de catégorie B, 10 actions de catégorie C et 500 000 actions de	500 100 \$	1	0	2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
		catégorie D				
ArvinMeritor, Inc.	2010-03-03	210 000 actions ordinaires	2 268 000 \$	1	2	2.3
Black Marlin Energy Limited	2010-02-24	60 217 000 reçus de souscription	30 108 500 \$	2	45	2.3 / 2.5
Caledonian Royalty Corporation	2010-03-04	623 200 parts	6 232 000 \$	4	42	2.3 / 2.10
Canada Fluorspar Inc.	2010-03-05	2 035 414 actions ordinaires et 557 503 actions ordinaires accréditives	1 200 000 \$	1	17	2.3
Candente Copper Corp.	2010-03-09	12 938 011 unités et 4 856 185 bons de souscription spéciaux	6 227 969 \$	1	101	2.3 / 2.5 / 2.10
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2010-02-26	116 100 parts de catégorie A	1 161 000 \$	1	18	2.3 / 2.6 / 2.10
Corporation de capital de risque Nevada	2009-12-30	8 250 000 actions ordinaires	825 000 \$	46	0	2.3 / 2.5 / 2.13
Corporation de capital de risque Nevada	2010-12-31	5 456 875 unités A et 700 000 unités B	1 921 200 \$	27	8	2.3 / 2.5
Crowflight Minerals Inc.	2010-02-19	72 200 000 actions ordinaires	11 552 000 \$	1	4	2.3
D-Fense Capital Ltd.	2010-02-25	4 050 000 actions ordinaires	405 000 \$	27	2	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Donner Metals Ltd.	2010-02-02 et 2010-02-09	8 133 100 unités	2 439 930 \$	3	76	2.3 / 2.5
Donner Metals Ltd.	2010-02-09 et 2010-02-12	2 196 763 unités accréditives	1 043 462 \$	12	0	2.3
Eastmain Resources Inc.	2010-02-25	2 000 000 actions ordinaires accréditives	5 000 000 \$	39	0	2.3
Exploration Amseco Ltée.	2010-03-04	1 250 000 actions ordinaires	118 750 \$	0	1	2.13
Exploration First Gold inc.	2010-02-25	250 000 actions ordinaires	250 000 \$	0	1	2.13
Habitations Glencoe Inc.	2010-03-01	10 actions ordinaires et 82 actions privilégiées	226 000 \$	1	0	2.10
Hyteon Inc.	2010-02-26 et 2010-03-01	58 334 actions ordinaires	156 187 \$	0	3	2.3 / 2.5
IGW Real Estate Investment Trust	2010-02-19 au 2010-02-25	1 475 130 parts	1 426 624 \$	1	45	2.3 / 2.9
IGW Real Estate Investment Trust	2010-02-26 au 2010-03-02	554 987 parts	553 212 \$	1	28	2.3 / 2.9
John Deere Capital Corporation	2010-03-10	billets	1 018 919 \$	1	0	2.3
KBP Capital Corp.	2010-02-18	3 507 obligations	350 700 \$	8	7	2.9
Keystone Business Park Inc.	2010-02-18	3 507 actions ordinaires de catégorie B	351 \$	8	7	2.9
McConachie Development	2010-02-19	97 702 unités	977 020 \$	1	47	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Investment Corporation						
Pro-Motion Hockey Inc.	2010-02-09	438 000 actions catégorie A	43 800 \$	1	14	2.3
Ressources Dianor Inc.	2010-02-25	5 743 332 actions ordinaires et 5 743 332 bons de souscription	430 750 \$	38	2	2.3 / 2.5
Ressources Explor Inc.	2010-02-19	50 000 actions ordinaires	59 500 \$	0	1	2.13
Ressources KWG Inc.	2010-02-22	500 000 unités	35 000 \$	0	1	2.3
Scollard Energy Inc.	2010-02-19 et 2010-02-24	1 982 500 actions ordinaires catégorie A	3 965 000 \$	5	12	2.3 / 2.5
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2010-02-15	654 652 parts de fiducie	7 201 168 \$	4	83	2.3 / 2.10
Stelmine Canada Ltée	2010-02-19 et 2010-02-22	375 000 actions ordinaires	48 750 \$	2	0	2.13
UBS AG, London Branch	2010-02-09	35 unités	148 682 \$	1	0	2.3
UBS AG, London Branch	2010-02-09 et 2009-02-17	18 unités	260 615 \$	1	1	2.3
Verena Minerals Corporation	2010-03-03	24 000 000 d'unités	6 000 000 \$	1	81	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Asian Capital Holdings China Fund	2009-12-16	75 actions ordinaires	10 711,50 \$	1	0	2.3
Asian Capital Holdings Fund	2009-08-12	50 actions ordinaires	5 595 \$	1	0	2.3
Bridgewater Event Risk Fund I, Ltd.	2009-01-05	18,99 actions de catégorie B	30 953,09 \$	1	0	2.3
Bridgewater Options Fund I, LLC	2009-01-05	6 898,16 parts	91 782,32 \$	1	0	2.3
Bridgewater Pure Alpha Fund II, Ltd	2009-01-02 au 2009-11-02	246 757,72 actions	305 764 379,60 \$	1	2	2.3
Bridgewater Short Term Investment Fund II, LLC	2009-02-01 au 2009-05-03	33 132 234,59 parts	491 440 612,70 \$	1	1	2.3
Fonds Commun Addenda Actions – Canada	2009-11-20	698 648 parts	6 182 458 \$	1	1	2.3
Fonds Commun Addenda Actions – États Unis	2009-11-20	4 471 010 parts	43 128 123 \$	1	4	2.3
Fonds Commun Addenda Actions – Internationales	2009-11-20	897 841 parts	78 722 332 \$	2	9	2.3
Fonds Commun Addenda Gouvernements long terme	2009-02-27 au 2009-12-18	11 770 589 parts	125 447 944 \$	10	6	2.3
Fonds Commun Addenda Hypothèques Commerciales	2009-11-30	2 635 292 parts	27 205 124 \$	3	5	2.3
Fonds Commun Addenda marché monétaire	2009-01-05 au 2009-12-31	47 432 973 parts	474 329 728 \$	74	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Commun Addenda Marché monétaire - Liquidité	2009-11-20 au 2009-12-30	5 434 842 parts	54 348 420 \$	5	14	2.3
Fonds Commun ADDENDA Math +	2009-07-03	5 243 parts	52 925 \$	1	0	2.3
Fonds Commun Addenda Multi-Stratégies	2009-01-30 au 2009-12-24	1 167 368 parts	12 303 354 \$	16	5	2.3
Fonds Commun Addenda Obligations	2008-12-31 au 2009-12-30	13 214 639 parts	162 856 831 \$	41	36	2.3
Fonds Commun Addenda Obligations – Sociétés diversifiées (Core)	2009-11-20	3 258 205 parts	32 387 862 \$	2	1	2.3
Fonds Commun Addenda Obligations – Univers diversifié (Core)	2009-11-20	6 248 813 parts	63 058 397 \$	1	4	2.3
Fonds Commun Addenda Obligations Corporatives	2009-01-30 au 2009-12-04	1 735 972 parts	17 029 865 \$	14	2	2.3
Fonds Commun Addenda Obligations Corporatives – Placements Privés	2009-03-09 au 2009-08-28	4 523 818 parts	45 573 190 \$	9	0	2.3
Fonds Commun Addenda Obligations de sociétés long terme	2009-02-27 au 2009-12-11	9 094 961 parts	88 740 000 \$	9	5	2.3
Fonds Commun Addenda Obligations de sociétés long terme – Placements Privés	2009-03-09 au 2009-07-24	828 503 parts	8 322 997 \$	7	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Commun Addenda Obligations Internationales	2009-02-27 au 2009-12-11	418 745 parts	4 190 000 \$	5	0	2.3
Fonds Commun Addenda Revenu diversifié canadien	2009-02-27 au 2009-11-20	15 651 parts	115 000 \$	2	0	2.3
Fonds commun d'actions américaines LODH Opus	2009-10-16 au 2009-12-23	5 213 parts	57 869,36 \$	1	0	2.3
Fonds commun d'actions canadiennes acheteur/vendeur LODH Opus	2009-01-13	2 615 parts	30 729,38 \$	1	0	2.3
Fonds commun d'actions canadiennes diversifiées LODH Opus	2009-10-16 au 2009-12-17	283 862 parts	2 940 355 \$	1	0	2.3
Fonds commun d'actions Europe Australie Extrême-Orient LODH Opus	2009-10-14 au 2009-11-10	116 382 parts	972 541 \$	1	0	2.3
Fonds commun de revenu fixe LODH Opus	2009-10-14 au 2009-11-26	37 195 parts	393 180 \$	1	0	2.3
Goodwood Fund	2009-01-01 au 2009-12-31	289 803,66 parts de catégorie B	2 490 012,40 \$	3	45	2.3, 2.10, 2.19
Hauszman Holdings Fund	2009-05-11 au 2009-12-08	40 actions ordinaires de catégorie B	84 715,09 \$	2	0	2.3
Leith Wheeler Canadian Equity Fund (Series A)	2009-01-14 au 2009-12-29	Parts	18 110 671,20 \$	1	11	2.3
Leith Wheeler Constrained Fixed Income Fund	2009-01-14 au	Parts	2 189 226,67 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
(Series A)	2009-12-29					
Leith Wheeler Unrestricted Diversified Pooled Fund	2009-02-01 au 2009-12-21	Parts	5 477 895,31 \$	2	1	2.3
Leith Wheeler US Pension Pooled Fund	2009-04-06	Parts	29 240 939,04 \$	1	5	2.3
LO Funds – Alpha Japan (PRD) (auparavant LODH Invest – Alpha Japan Fund PRD)	2009-02-02	5 489 parts	31 035,27 \$	1	0	2.3
LO Funds – Diversifier (auparavant LODH Invest - LOF Diversifier)	2009-02-09	8 900 parts	127 521,06 \$	1	0	2.3
LO Funds – Emerging Market Bond (auparavant LODH Invest – The Emerging Market Bond Fund)	2009-10-09 au 2009-10-21	2 220 886 parts	43 785 780 \$	1	0	2.3
LO Funds – Eurozone Small & Mid Cap (auparavant LODH Invest - LOF Eurozone Small & Mid Cap)	2009-04-06 au 2009-06-02	4 961 parts	173 069,62 \$	1	0	2.3
LO Funds – Global Asia Pacific PRA (auparavant LODH Invest - LODHI Global Asia Pacific PRA)	2009-01-13	1 230 parts	48 939,70 \$	1	0	2.3
LO Funds – Global Asia Pacific PRD (auparavant LODH Invest - LODHI Global Asia Pacific)	2009-02-10	152 parts	5 910,42 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
<i>PRD)</i>						
LO Funds – Global Emerging Market Fund (<i>auparavant LODH Invest - Global Emerging Market Fund</i>)	2009-01-13 au 2009-09-01	27 340 parts	181 657,36 \$	1	0	2.3
LO Funds – Greater China (<i>auparavant LODH Invest – The Greater China Fund</i>)	2009-02-10	113 parts	9 502,16 \$	1	0	2.3
LO Funds – Japan Small & Mid Cap (<i>auparavant LODH Invest - LOF Japan Small & Mid Cap</i>)	2009-03-31 au 2009-12-28	8 220 parts	175 523,22 \$	1	0	2.3
LO Funds – Pacific RIM PRA (<i>auparavant LODH Invest - LOF Pacific Rim PRA</i>)	2009-04-17 au 2009-12-08	12 391 parts	132 446,72 \$	1	0	2.3
LO Funds – Pacific RIM PRD (<i>auparavant LODH Invest - LOF Pacific Rim PRD</i>)	2009-02-10	1 340 parts	12 656,64 \$	1	0	2.3
LODH Multiadvisers – Global Equity Long/Short	2009-06-25 2009-11-25	150 parts	832 414,90 \$	1	0	2.3
LODH Multiadvisers – Global Trading	2009-07-28 2009-11-25	195 parts	579 420,64 \$	1	0	2.3
Mirabaud Equities High Alpha Fund	2009-03-18 au 2009-07-27	215,56 actions de catégorie A EUR	20 903,38 \$	2	0	2.3
Mirabaud Equities USA	2009-09-30	110 actions de catégorie A USD	12 938,86	1	0	2.3
Mirabaud Euro Actions Fund	2009-10-01	90 actions de catégorie C	18 869,40 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Miralt Sicav Europe Fund	2009-05-11 au 2009-10-08	965 actions de catégorie Z EUR	90 778,26 \$	2	0	2.3
Permal Europe Ltd.	2009-05-06 au 2009-09-24	84,02 actions de catégorie A	866 795,61 \$	2	0	2.3, 2.10
PIER 21 Global Value Pool	2010-01-29	443 778,229 parts	4 500 000 \$	2	0	2.3
Roundtable Dividend & Income Fund	2009-01-01 au 2009-12-16	1 170 743,168 parts	12 777 213,21 \$	8	41	2.3
Roundtable Focused Equity Fund	2009-01-01 au 2009-12-16	306 993,57 parts	2 424 579,09 \$	5	23	2.3
Roundtable Growth Fund	2009-03-02 au 2009-11-17	220 163,60 parts	2 938 349,89 \$	1	13	2.3
Sherpa Diversified Returns Fund	2009-03-09 2009-04-01 2009-05-01 2009-06-01 2009-07-01 2009-08-01 2009-10-01 2009-11-01	148 481,41 parts	1 481 806,86 \$	2	16	2.3, 2.19
Short-Term Investment Company (Global Series), PLC The US Dollar Portfolio	2009-01-01 au 2009-12-31	164 530 090,5 parts	172 922 770,43 \$	2	25	2.3
TD Harbour Capital Balanced Fund	2009-01-31	2 493,326 parts	270 127 \$	1	0	2.10

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Fonds de revenu Groupe Data

Vu la demande présentée par Fonds de revenu Groupe Data (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 avril 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les termes définis suivants :

« circulaire 2009 » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 14 avril 2009, laquelle sera intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire et non pas dans le prospectus simplifié;

« circulaire 2010 » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur qui sera datée du 12 avril 2010 intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la circulaire 2009;

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« documents visés » : la notice annuelle de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 et les états financiers annuels vérifiés comparatifs de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié de l'émetteur se rapportant au prospectus simplifié provisoire;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer le ou vers le 9 avril 2010;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2008-PDG-0176, telle que modifiée par les décisions 2008-PDG-0242 et 2009-PDG-0031;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant des marchés de valeurs, en date du 6 avril 2010 en faveur de Jean Daigle, directeur du financement des sociétés, laquelle est valable pour la période allant du 7 avril 2010 au 9 avril 2010 inclusivement.

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la dispense permanente et la dispense temporaire demandées par l'émetteur;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujetti dans toutes les provinces et territoires du Canada;

2. l'émetteur compte intégrer par renvoi la circulaire 2009 dans le prospectus simplifié provisoire uniquement, et sera remplacée par la circulaire 2010 comme document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié;
3. la circulaire 2010 sera traduite en français et déposée au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié;
4. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
5. à l'exception de la circulaire 2009, tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire, à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié;
2. la dispense permanente, à la condition que la circulaire 2010 soit traduite en français et que la version française de la circulaire 2010 soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié.

Fait à Montréal, le 9 avril 2010.

Jean Daigle
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2010-SMV-0006

IBI Income Fund

Vu la demande présentée par IBI Income Fund (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 avril 2010 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 14 avril 2010 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs, ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;
2. la notice annuelle pour la période terminée le 31 décembre 2009;

3. la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 7 avril 2010;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 13 avril 2010.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2010-FS-0439

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».